

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES ADJOINTS EXÉCUTIFS DES HAUTS FONCTIONNAIRES

Question n° 40—L'hon. M. Lambert:

1. Dans la Fonction publique, combien de personnes ont le rang de sous-ministre, de sous-ministre associé ou un rang équivalent, et combien d'entre elles comptent à leur service un adjoint exécutif ou un autre fonctionnaire de rang équivalent qui fait partie de l'effectif?

2. Quelle est l'échelle de traitement normale de ces adjoints exécutifs?

3. Combien de personnes ont le rang de sous-ministre adjoint ou un rang équivalent, et combien d'entre elles comptent à leur service des adjoints exécutifs ou des fonctionnaires de rang équivalent?

4. Quelle est l'échelle de traitement normale des adjoints exécutifs aux sous-ministres adjoints?

(Le document est déposé.)

LE CLASSEMENT DES ADJOINTS EXÉCUTIFS DES HAUTS FONCTIONNAIRES

Question n° 41—L'hon. M. Lambert:

Relativement à la question n° 955 de la session précédente, combien de personnes dans chaque ministère ou organisme, pris séparément, exercent les fonctions d'adjoint exécutif auprès a) d'un sous-ministre, b) d'un sous-ministre adjoint ou associé, ou d'une personne de rang équivalent, selon le cas, et parmi ces personnes lesquelles sont classées (i) au niveau AS4, (ii) au niveau AS5, (iii) au-dessus du niveau AS5?

(Le document est déposé.)

LE RENDEMENT SUR LE CAPITAL INVESTI DANS LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 99—M. Fortin:

1. A l'égard de chacune des corporations de la Couronne dites de propriétaire, quel a été en 1967 le rendement sur le capital investi?

2. Quel a été à l'égard de chacune des dites corporations le profit pour l'année 1967 et, de ce profit, quelle somme a été versée à l'État?

(Le document est déposé.)

LES CHEMINS D'ACCÈS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question n° 192—M. Fortin:

1. Combien de chemins d'accès aux forêts le gouvernement a-t-il subventionnés en 1965, 1966, 1967 et 1968 dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

2. Combien de milles de chemin ont été aménagés a) dans chaque province, b) dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

3. Quel montant a été dépensé à cette fin a) dans chaque province, b) dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

4. Quelle subvention se propose-t-on d'accorder à chaque province et dans la circonscription de Lotbinière en 1968-1969?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE CONSULTATION DE LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question n° 275—Le très hon. M. Diefenbaker:

1. Le rapport de la Compagnie des jeunes Canadiens de 1967-1968 comporte un poste au montant de \$487,019 pour des frais professionnels et de consultation durant l'année.

2. Quels sont les noms et adresses de chacun des récipiendaires de ces paiements et quel montant chacun a-t-il reçu?

(Le document est déposé.)

LES SERVICES DE TRANSPORT DU COURRIER

Question n° 443—M. Mather:

1. Combien d'ententes temporaires le ministère des Postes a-t-il conclues à l'égard de services de transport du courrier par véhicule ou par autoroute en 1967 et au cours des six premiers mois de 1968?

2. Combien a-t-il signé de contrats régissant de tels services au cours de la même période?

3. Combien ont coûté a) chaque entente temporaire, b) chaque contrat signé?

(Le document est déposé.)

L'AGENCE NATIONALE DE STANDARDISATION

Question n° 552—L'hon. M. Flemming:

1. Le gouvernement envisage-t-il d'établir une agence nationale des standardisation selon une formule inédite qui prendrait le nom de Conseil canadien de standardisation et relèverait d'un ministère et, dans l'affirmative, ce conseil prendra-t-il la relève de l'Association canadienne de standardisation qui remplit ces fonctions depuis 49 ans en vertu d'une charte du gouvernement fédéral?

2. Cette mesure serait-elle motivée par des plaintes dont le gouvernement aurait été saisi à propos de l'efficacité et des offices de l'Association?

3. L'Association canadienne de standardisation reçoit-elle une subvention du gouvernement et, dans l'affirmative, quel en a été le montant cette année et durant les cinq dernières années?

4. Quel montant se propose-t-on de consacrer à la fondation de ce conseil et à combien évalue-t-on ses dépenses d'exploitation annuelles et quelle fraction de ces dépenses le gouvernement couvrirait-il, qui défraiera le reste des dépenses et quels seront les montants?

5. Le gouvernement a-t-il évalué les fonds additionnels dont l'Association aurait besoin pour œuvrer efficacement dans le domaine de la standardisation nationale et internationale et pour assurer les services d'accréditation connexes et, dans l'affirmative, quel en est le montant?